

**DÉPARTEMENT
DU RHÔNE**

**Arrondissement
de Lyon**

Métropole de Lyon

République Française

COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES**

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
art. 16 Code Municipal : **35**

en exercice : **35**

qui ont pris part à la
délibération **34**

Séance du 31 mars 2022

Compte-rendu affiché le 8 avril 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour
de la séance : 35

Présidente : Mme Véronique SARSELLI

Secrétaire : M. Benjamin VINCENS-BOUGUEREAU

Secrétaire auxiliaire : M. Claude ROIRE, Directeur général
des services

OBJET

10

**Modification du tableau
des effectifs**

Membres présents : Mmes et MM. SARSELLI, BAZAILLE, AKNIN (à partir du rapport n° 2), MOUSSA, BARRELLON (pouvoir à M. AKNIN à partir du rapport n° 7), GIORDANO, RODRIGUEZ, GOUBET, BOIRON, MOMIN, CAUCHE, SAUBIN, DUMOND, FUSARI, JACOLIN, FUGIER, ASTRE, ESCOFFIER, DUPUIS, ROSAIN, PASSELEGUE, MOREL-JOURNEL, VINCENS-BOUGUEREAU, VIEUX-ROCHAS, LATHUILIÈRE, REPLUMAZ, MIHOUBI, COUPIAC, GILLET, SCHMIDT, de PARDIEU,

Membres excusés : Mme GUERINOT (pouvoir à M. DUMOND), Mme CHOMEL de VARAGNES (pouvoir à M. VINCENS-BOUGUEREAU), Mme TORRES (pouvoir à M. SCHMIDT),

Membre absent excusé : M. NOVENT.

Madame ASTRE, Conseillère municipale déléguée état-civil et ressources humaines, explique que le conseil municipal est appelé à mettre à jour le tableau des effectifs pour ajuster les emplois budgétaires aux emplois pourvus d'une part, pour ouvrir certains postes à des grades ou cadres d'emplois qui permettront à la collectivité de mener à bien ses recrutements.

Créations de postes

Dans le cadre de recrutement en cours

- 1 Poste d'agent de maîtrise à temps complet
- 1 Poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet

Le tableau des effectifs et le tableau des emplois seront mis à jour une fois par an au regard des obligations réglementaires.

Le conseil municipal est appelé à délibérer et à :

- APPROUVER les modifications apportées au tableau des effectifs.

Les crédits budgétaires correspondants seront inscrits aux articles 64111/64131 et suivants.

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à l'unanimité,
- APPROUVE les modifications apportées au tableau des effectifs tel que ci-dessus.

Les crédits budgétaires correspondants sont inscrits aux articles 64111/64131 et suivants.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Véronique SARSELLI